



Droit acheteur local à un point d'eau

Par **adamona_old**, le **28/11/2007** à **14:38**

Bonjour,

Merci de bien vouloir me répondre à cette question car je tourne en rond, ne trouvant pas de solution. J'ai acheté un local de 10 m² en entresol dans un immeuble à Paris à côté des chambres de bonne. Je veux transformer ce local en petit studio et y habiter. Actuellement, j'ai l'électricité et les évacuations de l'immeuble passent par mon local. Il me manque le point d'eau qui se trouve en dessous mon local, le plombier du bâtiment est prêt à me brancher sur l'eau sans aucun problème. J'ai fait visiter ce local par une dizaine des entreprises de bâtiment et j'ai reçu des devis de réalisation d'un studio. La question est : comment pourrai-je me brancher sur l'eau avec un compteur individuel sans demander l'autorisation dans l'assemblée générale car les autres copropriétaires sont trop jaloux sur moi car le bien les a été proposé par l'ancienne propriétaire en priorité et eux ils n'ont pas saisi l'opportunité et maintenant voteront jamais positivement. Est-ce qu'il y a un droit à l'eau ? Est-ce que je peux saisir une autorité ? Je mentionne le fait que c'est ma première propriété et actuellement suis en location et le fait de pouvoir y habiter là-bas changerait tout pour moi.